



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022 A 20H30 À CHAUMONTEL

Nombre de membres :

En exercice : 42 élus
Présents : 29 élus
Votants : 36 élus

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Eugène Coudre de Chaumontel, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres, le premier décembre deux mille vingt-deux.

Secrétaire de séance : Sylvaine PRACHE

Etaient présents : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA,
Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (7) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Claude KRIEGUER, Christiane AKNOUCHE donne pouvoir à Richard GRIGNASCHI, Eric RICHARD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents excusés : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

2022/27 : Signature de tous les documents nécessaires à la formalisation, à l'exécution et au règlement de l'accord-cadre en vue d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et le suivi d'un programme pluriannuel d'entretien des voiries intercommunales.

2022/28 : Signature de la convention constitutive du groupement de commandes et les pièces nécessaires à la passation de l'accord-cadre à émission de bons de commande portant sur le balayage mécanique de voiries des communes adhérentes et de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

2022/29 : Signature de l'avenant au bail commercial avec la société FSC dans le cadre de la location des lots 6R et 7 du village d'entreprises Morantin, à Chaumontel

2022/30 : Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Luzarches pour les raccordements des points de vidéoprotection (PV 7 et PV 20), dans le cadre de la mise en place de la trame noire

2022/33 : Demande de fonds de concours ascendant à la commune de Luzarches pour les modifications des alimentations électriques des points de vidéoprotection (PV 7 et PV 20), dans le cadre de la mise en place de la trame noire (partie génie civil/HUARD)

DÉCISIONS DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

2022/24 : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association COMPAGNIE DU CHEMIN ORDINAIRE

2022/28 : Signature d'une mission d'accompagnement de la SEM Ile-de-France d'un projet de tiers-lieu inclusif sur la commune de Villaines-sous-Bois

Le conseil communautaire prend acte des décisions du Président et du 1^{er} Vice-Président.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA C3PF POUR LA COMMUNE DE BAILLET-EN-FRANCE AU SYNDICAT TRI-OR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

PREND ACTE de la démission de Frédéric Floury, représentant de la C3PF pour la commune de Baillet-en-France au sein du syndicat Tri-Or, à compter du 28 octobre 2022,

VALIDE la liste des représentants de la C3PF pour la commune de Baillet-en-France :

Baillet-en-France

Titulaires : Claude BOUYSSOU- Jean-Claude DEBUYSSCHER

Suppléants : Vincent BRYCHE- Thomas RICHARD

DE RAPPELER la liste complète des représentants de la C3PF actualisée au syndicat Tri-OR :

Asnières-sur-Oise

Titulaires : Jonathan ALLONGE-Karen RIAN

Suppléants : Sylvie PESLERBE-Sylvie WILLEMIN

Baillet-en-France

Titulaires : Claude BOUYSSOU – Jean-Claude DEBUYSSCHER -

Suppléants : Vincent BRYCHE- Thomas RICHARD

Belloy-en-France

Titulaires : Jean-Claude TURBAN-Jérôme CHEVALLIER

Suppléants : Aline CARON-Alexis GRAF

Maffliers

Titulaires : Jean-Christophe MAZURIER -Martine VANEECKELOOT

Suppléants : Gérome SALZARD-Lisa LUCHIER

Montsault

Titulaires : Silvio BIELLO-Gilles WECKMANN

Suppléants : Franck SITBON-Xavier GERARD

Saint-Martin-du-Tertre

Titulaires : Thierry PICHERY-Agnès DREUX

Suppléants : Bruno BARBOU-Christophe LAFOUGE

Seugy:

Titulaires : Jacques ALATI-Patrice LECLAIRE

Suppléant : Patrick VINCENT

Viarmes :

Titulaires : Radia TIGHLIT-Sylvie BOCOBZA

Suppléants : Michèle FRAIOLI-Sophie BACQUET

Villaines-Sous-Bois

Titulaires : Emmanuel FREIXO-Philippe DUPÉ

Suppléants : Charles MONTFORT-Michel DUMORTIER

2- SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD) ET DE L'OPÉRATION « Opération de Revitalisation du Territoire » 2020-2026 (annexes convention PVD ORT + annexes + tableau de suivi PVD)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE la convention Cadre « Petites Villes de Demain » valant convention « d'Opération de Revitalisation du Territoire », pour la C3PF.

APPROUVE le périmètre de stratégie territoriale défini, correspondant à l'ensemble du périmètre de la C3PF, ainsi que le secteur d'intervention de l'ORT de la commune de Viarmes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention cadre PVD valant convention ORT, ainsi que tout document afférent et notamment, par la suite, les avenants (notamment d'élargissement des secteurs d'intervention potentiel sur les communes intéressées).

3- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE AU CIAS PAR LA C3PF (annexe Convention)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE les termes de cette convention de mise à disposition du véhicule Renault Clio entre la C3PF et le CIAS Carnelle Pays-de-France à compter du 8 décembre 2022, pour une durée de 5 ans, reconductible ensuite tacitement chaque année, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tout document y afférent, **DIT QUE** ce véhicule est mis gracieusement à la disposition du CIAS dans le cadre de ses missions (action sociale et actiFranceFrance Services »).

4- RÉSILIATION DU MARCHÉ NOTIFIÉ À LA SOCIÉTÉ CAMILLE ASCENSEUR, TITULAIRE DU LOT 11 (ASCENSEUR-ELEVATEUR PMR) PORTANT SUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU DOMAINE DE LA MOTTE À LUZARCHES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE la résiliation pour faute simple du lot n°11 du marché conclu avec la société Camille Ascenseur portant sur les travaux de réhabilitation du château de la Motte à Luzarches.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure de résiliation.

FINANCES

5- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°2 du budget C3PF 2022 suivant tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels			
6156	Maintenance	40 000,00	
62268	Honoraires	35 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 447,87	
6288	Autres services extérieurs - Divers	11 000,00	
Chapitre 011		101 447,87	0,00
657341	Subventions communes membres GFP	-11 000,00	
Chapitre 65		-11 000,00	0,00
66112	ICNE	609,00	
Chapitre 66		609,00	0,00
7351	Fraction TVA compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales		99 343,00
Chapitre 73			99 343,00
Sous-total mouvements réels		91 056,87	99 343,00
Mouvements ordre			
023	Virement à la section d'investissement		
Chapitre 023		0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporelles et corporelles	38 231,83	
Chapitre 040		38 231,83	0,00
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		10 995,00
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		18 950,70
Chapitre 042			29 945,70
Sous-total mouvements pour ordre		38 231,83	29 945,70
Total section de Fonctionnement		129 288,70	129 288,70
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
1312	Subventions Régions		109 655,00
1313	Subventions Département		80 087,90
Chapitre 13		0,00	189 742,90
2313	Constructions en cours	16 000,00	
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	71 000,00	
Chapitre 23		87 000,00	
Sous-total mouvements réels		87 000,00	189 742,90
Mouvements ordre			
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Chapitre 021		0,00	0,00
13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	10 995,00	0,00
28151	Réseaux de voiries	18 950,70	
Chapitre 040		29 945,70	0,00
28031	Frais d'études		31 538,20
28033	Frais d'insertion		-12 959,12
28041412	Subvention d'équipement versées - Bâtements installations		-3 499,00
280423	Subvention d'équipement versées - Projets d'infrastructures		3 454,00
2805	Concessions et droits similaires		53,43
28151	Réseaux de voiries		-74 647,81
281534	Réseaux d'électrification		-10 332,50
2815731	Matériel roulant		4 872,00
28158	Autres installations		74 386,63
28181	Installations générales - agencements et aménagements divers		2 668,35
281828	Autres matériels de transport		11 122,07
281838	Autre matériel informatique		3 499,80
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		4 560,81
28185	Matériel de téléphone		3 132,23
28188	Autres		382,74
Chapitre 042		0,00	38 231,83
Sous-total mouvements ordre		29 945,70	38 231,83
Total section d'investissement		116 945,70	227 974,73
TOTAL GENERAL		246 234,40	357 263,43

thermographie

thermographie

correction ICNE

surplus fraction TVA

correction amortissements immobilisations

correction amortissements subventions

nouvelle subvention tranche 4 1

-37k subvention voirie + 117k sub video tranche 3

re liquat château de la Motte

indemnités d'immobilisation terrain Villaine /s Bois

correction amortissements immobilisations

AUTORISE le comptable public à procéder au rattrapage des amortissements pour un montant de 12 709.35€ par le débit du compte 1068 pour créditer les comptes 28 concernés :

compte	montants
280423	3 454,00
28158	8 632,31
28185	623,04

6- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe Gendarmerie 2022 suivant le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<i>Mouvements réels</i>			
66112	ICNE	600,00	ICNE
Chapitre 66		600,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	44 080,00	charges gendarmenue récupérable
Chapitre 67		44 080,00	
Sous-total mouvements réels		44 680,00	0,00
<i>Mouvements ordre</i>			
023	Virement à la section d'investissement	-46 254,31	
Chapitre 023		-46 254,31	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporelles et corporelles	1 574,31	correction amortissements
Chapitre 042		1 574,31	0,00
Sous-total mouvements pour ordre		-44 680,00	0,00
Total section de Fonctionnement		0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2138	Autres constructions	-44 680,00	retrait crédits validés pour équilibrer les charges = projet de renovation accueil non réalisé
Chapitre 21		-44 680,00	0,00
Sous-total mouvements réels		-44 680,00	0,00
<i>Mouvements ordre</i>			
021	Virement de la section de fonctionnement		-46 254,31
Chapitre 021		0,00	-46 254,31
2138		176 509,56	
238			176 509,56
Chapitre 041		176 509,56	176 509,56
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		550,00
28128	Autres agencement et aménagement		-992,02
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 416,33
28188	Autres		600,00
Chapitre 040		0,00	1 574,31
Sous-total mouvements ordre		176 509,56	131 829,56
Total section d'investissement		131 829,56	131 829,56
TOTAL GENERAL		131 829,56	131 829,56

7- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MORANTIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe Morantin 2022 suivant le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	
Mouvements réels				
61523	Entretien et réparations de réseaux	3 263,00		remise à 0 des lignes en dépassement
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	-9 709,50		équilibre
6156	Maintenance	1 610,00		remise à 0 des lignes en dépassement
6241	Transports sur achats	11,00		
6288	Autres	160,00		
Chapitre 011		-4 665,50	0,00	
66112	ICNE	50,00		correction ICNE
Chapitre 66		50,00	0,00	
Sous-total mouvements réels		-4 615,50	0,00	
Mouvements ordre				
023	Virement à la section d'investissement			
Chapitre 023			0,00	
6811	Dotations aux amortissements sur immo incorporelles et corporelles	34 461,68		correction amortissements
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		29 846,18	
Chapitre 040		34 461,68	29 846,18	
Sous-total mouvements pour ordre		34 461,68	29 846,18	
Total section de Fonctionnement		29 846,18	29 846,18	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Mouvements réels				
2031	frais d'étude	7 500,00		étude themique
Chapitre 20		7 500,00		
2131	Bâtiment	- 3 300,50		équilibre
2158	Installations matériel et outillages tech- Autres	143,00		remise à 0 des lignes en dépassement
2188	Autres	273,00		
Chapitre 21		- 2 884,50		
Sous-total mouvements réels		4 615,50		
Mouvements ordre				
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
Chapitre 021		0,00	0,00	
28121	Agencement terrains nus		1 914,21	modifications amortissements
28131	Bâtiments	29 846,18	0,00	
28135	Installations générales agencement		31 396,40	
28138	Autres constructions		388,00	
28153	Installations à caractère spécifique		520,27	
28158	Autres installations techniques		108,92	
28188	Autres immobilisations corporelles		133,88	
Chapitre 042			34 461,68	
Sous-total mouvements ordre		29 846,18	34 461,68	
Total section d'investissement		34 461,68	34 461,68	
TOTAL GENERAL		64 307,86	64 307,86	

8- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe Parc d'activités de l'Orme 2022 suivant le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	
Mouvements réels				
60632	Fournitures de petit équipement	50 000,00		sécurisation zone
611	Contrats et prestations de services	460,00		couverture des lignes en négatif
61521	Entretien et réparations sur terrains	4 000,00		couverture des lignes en négatif
615231	Entretien et réparations sur voiries	2 600,00		couverture des lignes en négatif
6156	Maintenance	3 500,00		couverture des lignes en négatif
62268	Autres Honoraires, conseils.....	5 000,00		couverture des lignes en négatif
Chapitre 011		65 560,00	0,00	
66112	ICNE	60,00		correction ICNE
Chapitre 66		60,00	0,00	
7015	Vente de terrains aménagés		-180 320,00	retrait vente du lot 8
Chapitre 70			-180 320,00	
Sous-total mouvements réels		65 620,00	-180 320,00	
Mouvements ordre				
023	Virement à la section d'investissement	535 550,30		excédent versé en invest
Chapitre 023		535 550,30	0,00	
Sous-total mouvements pour ordre		535 550,30	0,00	
002	Report en section de fonctionnement	-460 207,50	321 282,80	correction du résultat
Total section de Fonctionnement		140 962,80	140 962,80	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	
2188	Autres immobilisation corporelles	535 550,30		sécurisation zone
Chapitre 21		535 550,30	0,00	
Sous-total mouvements réels		535 550,30	0,00	
Mouvements ordre				
021	Virement de la section de fonctionnement		535 550,30	
Chapitre 021		0,00	535 550,30	
Sous-total mouvements ordre		0,00	535 550,30	
Total section d'investissement		535 550,30	535 550,30	
TOTAL GENERAL		676 513,10	676 513,10	

9 - APPROBATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

FIXE les durées d'amortissement par catégorie de biens comme proposé ci-dessous, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

TABLEAU ANNEXE

COMPTE	LIBELLE	DUREE AMORT.	EXEMPLE
Immobilisations de faible valeur		1 AN	Immobilisations inférieures à 1000 € TTC
Immobilisations incorporelles			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ANS	
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ANS	Toutes études visant à la réalisation de travaux d'investissement
2032	Frais de recherche et de développement	5 ANS	
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ANS	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (J.O., BOAMP,...)
Subventions d'équipements versées			
2041xx	Subventions d'équipement – Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5 ANS	
2041XX	Subventions d'équipement – Bâtiments et installations	15 ANS	
2041XX	Subventions d'équipement – projets d'infrastructures intérêt national	40 ANS	
Logiciels dissociés du matériel informatique			
2051	Concessions et droits similaires	5 ANS	Logiciels métiers, Licences, antivirus
Agencement et aménagement de terrain			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ANS	Plantations d'arbres et d'arbustes
2128	Autres agencements et aménagements	20 ANS	
Constructions			
2131x	Bâtiments publics	30 ANS	
2132x	Bâtiments privés	20 ANS	Immeubles productifs de revenus

21328	Autres bâtiments privés	30 ANS	Autres immeubles productifs de revenus
2135x	Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur bâtiments publics	30 ANS	Installation de chauffage, Aires d'accueil gens du voyage
2138	Autres constructions	15 ANS	Bâtiments modulaires

Installations matériels et outillages techniques			
2151	Réseaux de voirie	20 ANS	
2152	Installations de voirie	25 ANS	
2153x	Réseaux divers	20 ANS	Réseaux câblés, d'électrification, autres réseaux
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ANS	Bornes, poteaux
215731	Matériel et outillage de voirie	7 ANS	Matériel roulant
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ANS	Autre matériel et outillage de voirie
21578	Autre matériel technique	7 ANS	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 ANS	Mobilier urbain, caméras vidéosurveillance, Tondeuse, débroussailleuse

Autres immobilisations corporelles			
2186	Cheptel	10 ANS	Cheptel
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ANS	
21828	Autres matériels de transport	5 ANS	Véhicules
21838	Autres matériel informatique	5 ANS	Serveur, ordinateur (portable et fixe), écran, imprimante, tablettes, scanners, périphériques, accessoires
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ANS	Mobilier, chaises, bureaux, fauteuil, caisson, tables, armoires, vitrine, rayonnage, borne d'accueil
2185	Matériel de téléphonie	3 ANS	

2186	Cheptel	6 ANS	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ANS	Matériel audio, photo, hifi, vidéos, petit électroménager (micro-onde...)

10 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF C3PF 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater en 2023 dans la limite des crédits suivants du budget principal :

	C3PF	
	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant vote BP 2023
chap 20	105 598,00	26 399,50
chap 21	1 598 951,56	399 737,89
chap 23	1 090 750,00	272 687,50

11 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENDARMERIE 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater en 2023 dans la limite des crédits suivants du budget annexe Gendarmerie :

	GENDARMERIE	
	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant vote BP 2023
chap 21	52 747,94	13 186,99
chap 23	5 891,18	1 472,80

12 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF MORANTIN 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater en 2023 dans la limite des crédits suivants du budget annexe Morantin :

	MORANTIN	
	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant vote BP 2023
chap 20	24 000,00	6 000,00
chap 21	449 622,35	112 405,59

13 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF TOURISME 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire application de l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater en 2023 dans la limite des crédits suivants du budget annexe Tourisme :

	TOURISME	
	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant vote BP 2023
chap 20	2 940,37	735,09

14 - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCORDE le versement d'une avance de 25 000 € à l'office de tourisme communautaire ;

VERSE au budget annexe Tourisme une avance de 25 000 euros pour reversement à l'association Office de tourisme communautaire.

15- CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « TIERS LIEU INCLUSIF »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE la création d'un budget annexe « TIERS LIEU INCLUSIF » qui appliquera le cadre budgétaire et comptable de la M4 et sera soumis à TVA.

16- SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA SOCIÉTÉ CHATEAUFORM ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (annexe protocole transactionnel)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE les concessions de chacune des parties et retranscrites dans un protocole transactionnel, mettant un terme au litige opposant la société Chateauform à la C3PF sur les périodes de déclaration et de perception 2020 et 1^{er} semestre 2021, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce protocole et tout document y afférant.

URBANISME

17- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AC 397 APPARTENANT À LA C3PF AU PROFIT DE LA PARCELLE AC 642 APPARTENANT À LA COMMUNE DE LUZARCHES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCEPTE cette modification et les termes de cette partie d'acte de vente,

AUTORISE une servitude *pour des flux piétons et passage d'engins légers d'activité normale, au regard de la situation actuelle*, sur la parcelle cadastrée AC 397 (C3PF) et permettre d'accéder en permanence à la parcelle limitrophe, cadastrée AC 642 (Luzarches), pour donner accès au seul manoir,

INDIQUE qu'aucune indemnité ne sera réclamée à la commune de Luzarches pour cette servitude de passage, seuls les frais d'entretien sur le portail commun et le sol du fond servant seront répartis équitablement entre les parties. Tout usage anormal de la servitude qui occasionnerait des dégradations seront prises en charge par son auteur.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18- ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-BOIS EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION D'UN TIERS LIEU INCLUSIF (annexe extrait cadastral et avis France Domaine)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, pour un montant hors taxes de 710 000 € d'une parcelle de terrain nu cadastrée A526 d'une superficie de 4 733 mètres carrés, située à « La Maison Neuve » à Villaines-sous-Bois (95270), inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) en zone urbaine future à vocation économique (AUE), et appartenant aux vendeurs, dans le cadre de l'aménagement d'un tiers-lieu.

AUTORISE M. le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les actes administratifs, comptables et notariés nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

ENVIRONNEMENT

19- APPROBATION DU PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (annexe Plan PAQA)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 31 votes pour, 1 vote contre et 3 abstentions :

APPROUVE le Plan d'Action pour la Qualité de l'Air (PAQA). Une fois voté, le PAQA devient une partie du PCAET précédemment adopté. Lors de la prochaine révision du PCAET, en continuité de celles déjà engagées, de nouvelles actions seront intégrées de sorte à respecter les objectifs du PREPA et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de seuils préconisés dans sa version 2021.

APPROUVE la décision de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France de ne pas réaliser une Zone à Faible Emission Mobilité (ZFE-m) au regard de son caractère peu pertinent pour notre territoire.

APPROUVE la révision de ce Plan d'Action pour la Qualité de l'Air (PAQA) dans 2 ans (en 2024).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

20- ENGAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) AVEC L'ADEME (annexe contrat COT)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

VALIDE l'engagement de la C3PF dans cette démarche,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement du contrat d'objectif territorial ainsi que tout document afférent et notamment, par la suite, les avenants.

RESSOURCES HUMAINES

21- MODIFICATIONS DES RÈGLES RELATIVES À L'ORGANISATION ET À L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL INTERCOMMUNAL (annexes Autorisation Spéciale d'Absence)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE ces nouvelles dispositions relatives à l'organisation, l'aménagement et au fonctionnement des règles relatives au temps de travail pour les agents de la C3PF.

DIT QUE que les crédits alloués pour ce dossier seront inscrits au budget principal de la C3PF.

22- VERSEMENT D'UN FORFAIT MOBILITÉS DURABLES AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

INSTAURE, pour l'année 2022 et suivantes, le forfait mobilités durables d'un montant de 200 € au bénéfice des agents dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an.

Le nombre minimal de jours est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants :

1° L'agent a été recruté au cours de l'année.

INSCRIT au budget principal C3PF, les crédits correspondants.

23- VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (annexe document unique)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

VALIDE le projet de document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération,

APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

24- SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (annexe convention proposition intervention CIG)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

CONFIE au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la C3PF,

AUTORISE le Président ou son Vice-Président ayant délégation de signature, à signer tous les documents afférents dont la convention annexée à la présente délibération.

